

DECISION N°2016-26

CONTRAT DE PRÊT DE 3 000 000 € POUR L'EXERCICE 2016

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 3 000 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction du groupe scolaire Nelson Mandela

Le Maire de la Ville de JUVIGNAC,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément à l'article L. 2122-22 du code sus-visé,

Vu la décision n° 2016/22 en date du 19 juillet 2016, portant sur le contrat de prêt de 1 500 000 € pour l'exercice 2016 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations ainsi que la décision 2016/23 en date du 19 juillet 2016, portant sur le contrat de prêt de 1 500 000 € pour l'exercice 2016 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations,

DECIDE

Article 1 :

Les décisions n°2016/22 en date du 19 juillet 2016, portant sur le contrat de prêt de 1 500 000 € pour l'exercice 2016 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations et n°2016/23 en date du 19 juillet 2016, portant sur le contrat de prêt de 1 500 000 € pour l'exercice 2016 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations sont annulées et remplacées par la présente décision.

Article 2 :

De contracter auprès de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS un emprunt couvrant une partie des besoins en financement pour l'année 2016, caractérisé par les éléments décrits ci-dessous :

Ligne du Prêt 1

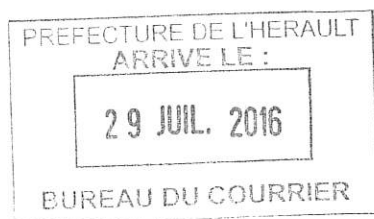
Montant : 1 500 000€
Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois
Durée d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A
**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+ 1%**
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2

Montant : 1 500 000€
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.24%
Amortissement : Déduit
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait à JUVIGNAC, le 27/07/2016



Le maire

Jean-Luc SAVY

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le 29 JUIL 2016
de la publication le 29 JUIL 2016